PROCES-VERBAL SEANCE DU 15 juin 2023 - 20 H 30

Président de séance : Mme FOURNEL Béatrice

<u>Membres présents</u>: Mme CHAMBOST Françoise, M. CHERBLANC Raphaël, Mme FOURNEL Béatrice, M. GIROUD Lucien, M GUILLEMOT Olivier, Mme PAIN Evelyne, Mr PION Éric, Mme RONDEPIERRE Amandine

Membres absents: Mme BISSUEL Victoire, M LAURENT Benoît

Nombre des Conseillers en exercice : 10 présents : 8 votants : 8 quorum : 6

Secrétaire de séance : Françoise CHAMBOST

Mme FOURNEL soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 4 mai 2023, il est approuvé à l'unanimité. Il sera publié sur le site internet de la commune <u>www.Machézal.fr</u> et à disposition au secrétariat de mairie.

Ordre du jour de la séance :

- 1 Validation offre de prêts pour la station d'épuration
- 2 Travaux salle d'animation
- 3 Convention de partenariat pour la bibliothèque municipale
- 4 Conventions avec le Centre de Gestion de la Loire
- 5 Finalisation organisation de la journée de convivialité
- 6 Questions diverses

Mme FOURNEL fait part d'une décision modificative apportée au budget : pour l'achat du nouvel ordinateur portable de la mairie, une écriture de 112€ a été passée au débit de l'opération 154 "Bâtiments Publics" et au crédit de l'opération 153 "Autre Matériel Informatique" car la somme de 800€ avait été prévue au budget et le prix TTC de la facture est de 912€.

1 - Validation offre de prêts pour la station d'épuration

Un récapitulatif des offres transmises par 4 établissements bancaires est distribué aux membres du conseil. Mme FOURNEL fait tout d'abord une parenthèse et informe que les travaux de rénovation de la station d'épuration vont débuter le 3 juillet. Elle va se rendre chez chacun des riverains pour les informer et envoyer un courrier à la famille Leydier qui ne réside pas sur place.

Mme FOURNEL explique que, dans l'attente de percevoir les subventions concernant les travaux, il convient de contracter un prêt de trésorerie pour un montant de 140 000€.

Pour le financement des travaux restant à la charge de la commune, le montant de l'emprunt à contracter est de 265 000€.

Mme RONDEPIERRE fait remarquer qu'il peut être possible de demander des acomptes pour certaines subventions, à condition de fournir une attestation de commencement des travaux.

M PION demande si des acomptes doivent être versés aux entreprises avant les travaux, Mme FOURNEL répond que non.

Après analyse des différentes propositions reçues, concernant le prêt de trésorerie, Mme FOURNEL propose de souscrire un prêt de 140 000€ auprès du Crédit Mutuel pour une durée maximale de 24 mois à un taux de 4.05%, 140€ de frais de dossiers, sans frais si remboursement anticipé et procède au vote pour l'autoriser à le souscrire

Pour: 8 Contre: 0 Abstention: 0

Mme FOURNEL propose ensuite de retenir La Banque Postale pour le prêt de 265 000€, avec un taux de 4.22% sur 25 ans et 530€ de frais de dossiers et procède au vote

Pour: 8 Contre: 0 Abstention: 0

2 - Travaux salle d'animation

Mme PAIN prend la parole et fait le compte-rendu de la réunion commission bâtiments élargie à toute l'équipe qui s'est déroulée le 6 juin à la salle d'animation. 5 membres de l'équipe étaient présents. Les devis reçus concernant le chauffage de la salle d'animation, l'agrandissement du bar, le passage en LED de l'éclairage, ainsi que celui du remplacement des menuiseries de l'ancienne cure, et du remplacement de l'isolation des combles des logements route de Chirassimont ont été étudiés.

Mme FOURNEL précise que la commune de Machézal est éligible au plan de subventions CRTE : sur 3 ans, de 2024 à 2026, elle peut bénéficier de 94 000€ de subventions sur une enveloppe de 400 000€ de travaux de rénovation énergétique et transition écologique. Il conviendrait d'englober tous les travaux éligibles pour ce programme et Mme FOURNEL propose par la même d'envisager le changement des menuiseries des logements route de Chirassimont et du bâtiment bar, autres travaux d'isolation, etc..

Pour ce qui est du système de chauffage de la salle d'animation, plusieurs professionnels proposent de conserver un système de chaudière fuel ou biofuel pour correspondre au mieux à l'usage ponctuel, à la nécessité de monter rapidement en température et au volume chauffé. M CHIRON technicien du SIEL (syndicat de l'électricité) a été contacté pour donner son avis : il préconise un système au biofuel ou bois et a indiqué qu'il n'est pas interdit pour une collectivité territoriale d'installer actuellement une chaudière fuel neuve. La réflexion se poursuit, notamment par rapport au fait qu'il est très difficile d'obtenir des réponses pour les devis demandés.

Mme FOURNEL a également demandé un avis sur la nécessité ou non de changer les portes et fenêtres à la salle d'animation : M CHIRON indique qu'elles sont encore de bonne qualité malgré les années et que l'investissement pour leur remplacement serait démesuré par rapport au gain de consommation d'énergie impliqué.

Mme FOURNEL propose donc de poursuivre la réflexion sur un programme global de rénovation multi annuel, d'y englober tous les travaux possibles et de procéder au vote uniquement pour les travaux d'agrandissement du bar de la salle d'animation qui, eux, ne peuvent pas entrer dans une enveloppe en faveur des économies d'énergie. 2 devis sont présentés.

Elle propose suite étude par la commission bâtiment de retenir l'entreprise CHAMBOST Christophe pour un montant de 4 665€HT

Pour: 8 Contre: 0 Abstention: 0

Ces travaux seront réalisés dans les semaines à venir en fonction des locations, ils seront financés par le budget fonctionnement, il faut prévoir le supplément pour une tablette rabattable PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Les peintures seront réalisées par l'agent communal et il est prévu de refaire d'autres peintures dans le bâtiment pour rafraîchissement.

3 - Convention de partenariat pour la bibliothèque municipale

La dernière convention entre le Département de la Loire et la commune ayant expiré, Mme FOURNEL indique qu'il convient d'en signer une nouvelle qui fixe les modalités préconisées pour les bibliothèques municipales jusqu'en 2027 : notamment l'attribution de 2€ par habitant par an de budget +0.50€ par habitant pour les animations culturelles, une prise en charge de formation des bénévoles si besoin, etc.... En 2025 sera effectué un bilan du fonctionnement de la bibliothèque par rapport au contenu de la convention.

Mme FOURNEL procède au vote et demande aux conseillers de l'autoriser à signer cette convention

Pour:8

Contre: 0

Abstention: 0

4 - Conventions avec le Centre de Gestion de la Loire

Mme FOURNEL indique que l'agent en charge de la cantine a été déclaré « inapte totale et définitive » à ses fonctions par le médecin du travail. Elle doit revoir un médecin expert prochainement. Il n'y a pas de possibilité de reclassement pour elle sur un poste à Machézal, elle va donc être licenciée pour inaptitude. A cette occasion, son indemnité de licenciement va devoir être calculée et la commune va devoir prendre en charge le versement de l'Allocation de Retour à l'Emploi pour elle pendant sa période de droits.

Le Centre de Gestion de la Loire n'étant pas compétent pour le calcul des indemnités, il confie cette prestation au Centre de Gestion de La Rochelle. Cette prestation sera facturée 150 € à la commune. Mme FOURNEL demande donc aux membres du conseil de l'autoriser à signer une convention avec cet organisme et procède au vote.

Pour:8

Contre: 0

Abstention: 0

Mme FOURNEL transmet les remerciements de Mme CAUDRELIER à qui la commune a financé une formation de 2 jours dans le domaine de l'accompagnement animalier dans le cadre de l'obligation à l'aide à la reconversion professionnelle en cas d'inaptitude.

5 - Finalisation organisation de la journée de convivialité

Mme FOURNEL souhaite faire le point sur l'organisation de la journée du 9 juillet. Mme RONDEPIERRE demande un rappel de ce qui est prévu et du rôle des membres de l'équipe municipale ce jour-là. M CHERBLANC se charge de confirmer la commande des boissons financées par la commune auprès de La Cave Amplepuisienne. M GUILLEMOT se charge de la diffusion de l'étape du Tour de France sur l'écran numérique de l'école. Rendez-vous est donné le 9 juillet à 9H00 pour la préparation du village.

Questions diverses

- Mme FOURNEL rappelle la venue des candidats de la liste Les Républicains aux élections sénatoriales Hervé Reynaud le 16/06 à 16H30 en mairie et demande qui peut être présent : Mme CHAMBOST se porte volontaire pour accueillir cette délégation
- Mme FOURNEL annonce la titularisation au poste d'agent communal de M BILLAUD
- Mme FOURNEL fait le résumé d'une réunion qui a eu lieu en mairie lundi 12 juin avec les bénévoles des bibliothèques municipales de Chirassimont et Machézal et des représentants des 2 mairies. L'équipe de bénévoles a présenté le projet d'animation pour 2024 sur le thème "Les Couleurs" sur une durée de 10 mois avec un budget prévisionnel de plus de 10 000€, hors valorisation du bénévolat. Un document a été élaboré et distribué. Des subventions vont être sollicitées auprès de différents interlocuteurs : Copler, services du Département, de la Région AURA, etc... En fonction des engagements, les projets seront réévalués si besoin et les bénévoles veulent savoir si, par principe, les mairies sont prêtes à apporter un soutien financier en complément. L'ordre de grandeur n'est pas encore précis. Des pistes sont envisagées, tout reste à confirmer en fonction des échanges avec les interlocuteurs sollicités, Mme FOURNEL propose de donner un accord de principe, la bibliothèque étant municipale, l'équipe valide.
- Mme FOURNEL informe qu'elle a reçu un dossier de présentation de scénario participatif pour les communes au sujet de la réalisation d'un terrain de sport synthétique sur la commune de Saint Just La Pendue. Le document va être transmis aux membres du conseil afin de délibérer sur le sujet prochainement pour savoir si Machézal apporte sa contribution.
- M GUILLEMOT fait le compte rendu de la réunion de Conseil d'Ecole du 13 juin

- M GUILLEMOT interpelle les membres de l'équipe au sujet de la sécurité routière dans le village : il demande de faire un bilan sur l'impact des travaux de voirie qui ont été effectués en vue de sécuriser les piétons et de lutter contre la vitesse, évoque des zones où il conviendrait de mener d'autres actions. Après discussions, il est décidé de programmer une réunion de la commission voirie ouverte à tous les membres du conseil pour évoquer le sujet et envisager d'autres pistes, probablement à la rentrée de septembre. Mme CHAMBOST propose que, d'ici là, chacun observe ce qui peut être fait dans d'autres communes et collecte des idées et informations.
- Mme CHAMBOST fait un retour de la réunion des référents associations du territoire Copler dans le cadre de la CTG à laquelle elle a assisté le 1er juin
- Mme CHAMBOST transmet la satisfaction des usagers de la Halle de la Maison Barbeys suite à l'aménagement de rangements pour le coin cuisine par l'employé communal et signale des dysfonctionnements techniques : serrure de toilettes cassée, rideau déroulant de la porte de la bibliothèque qui ne tient pas baissé, porte d'entrée de La Halle à régler. Mme PAIN avait déjà contacté l'entreprise CREABOIS qui a réalisé les installations à ce sujet mais cette dernière n'est pas intervenue, elle va relancer dans le cadre de la garantie décennale
- Mme VOLLE va être contactée par Mme FOURNEL afin de prévoir de faire tailler la haie de sa propriété qui dépasse fortement sur le chemin communal
- M CHERBLANC fait un point voirie en indiquant les travaux effectués et en cours de finition sur les chemins communaux : chemin des Champs avec Chirassimont, une portion du Chemin du Truchet, chemin du Marché, réalisation du procédé point à temps
- M CHERBLANC indique qu'il reste du fraisat qui a été utilisé pour le chemin du Marché, la commission voirie va définir où l'utiliser
- M PION demande à ce que l'épareuse intervienne sur une portion du chemin de la Plantée car des genêts dépassent, M CHERBLANC indique que l'intervention de M BERTHELIER est prévue d'ici la fin du mois pour couper les bordures de chemins communaux
- La commune des Sauvages a prêté la machine à désherber pour notre village, M CHERBLANC indique que l'agent communal a pu ainsi désherber l'allée des platanes, le terrain de boules et le terrain de la salle des fêtes en quelques heures. Il explique que cet outil permet un gain de temps considérable, la manière dont cette machine est mise à disposition va être étudiée, un système de location est possible, la commune de Machézal pourrait être amenée à l'utiliser fréquemment, un point sera fait en septembre.
- Un courrier a été adressé à chaque membre du conseil municipal nominativement par Les Amis de la Protection des Monts d'Eole. Une rapide lecture collective est effectuée, les membres du conseil municipal sont invités par les membres de l'association à les rejoindre pour déposer un recours contre les arrêtés rendus par les préfets qui autorisent le projet éolien. Après discussion, la commune a déjà délibéré au sujet du projet éolien, les membres de l'équipe ne souhaitent pas prendre une nouvelle délibération, Mme FOURNEL adressera une réponse au nom de l'équipe à l'association, et chacun pourra relire ce courrier plus en détail chez lui.
- La prochaine séance de Conseil Municipal est fixée au 6 juillet 2023

La séance est levée à 23H20

Le Maire Béatrice FOUR<u>NE</u>L Le secrétaire de séance Françoise CHAMBOST

4